

» PRESSE NATIONALE

Politique ↗



PRÉSIDENTIELLE 2025 : LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL CONFIRME L'ÉLECTION D'ALASSANE OUATTARA À 89,77 %

Alassane Ouattara est réélu Président de la République de Côte d'Ivoire. La proclamation des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 25 octobre 2025 a été faite, hier, mardi 04 novembre 2025, par le Conseil constitutionnel, consacrant la victoire du Chef de l'État sortant dès le premier tour du scrutin. Avec 3 759 030 voix, soit 89,77 % des suffrages exprimés, il distance très largement ses adversaires. Arrive ensuite Jean-Louis Eugène Billon, candidat du Congrès démocratique (Code), avec 129 493 voix, soit 3,09 % ; suivi de Simone Éhivet Gbagbo qui obtient 101 238 voix, soit 2,42 %. Don Mello Séni Ahoua Jacob totalise 82 508 voix, soit 1,97 %, tandis que Lagou Adjoua Henriette ferme la marche avec 48 261 voix, soit 1,15 %. Ces chiffres ont été rendus publics au cours d'une audience solennelle présidée par Chantal Nanaba Camara, présidente du Conseil constitutionnel, entourée de ses six conseillers.



RÉÉLECTION CONFIRMÉE D'ALASSANE OUATTARA : FÉLICITATIONS DE MACRON, TRUMP, OLIGUI NGUEMA ET DE L'ARABIE SAOUDITE

La confirmation officielle de la réélection du Président Alassane Ouattara par le Conseil constitutionnel a aussi suscité des réactions sur la scène internationale. Les Présidents français Emmanuel Macron, américain Donald Trump et gabonais Brice Clotaire Oligui Nguema figurent parmi les dirigeants ayant adressé leurs félicitations au Chef de l'État ivoirien. Le Roi de l'Arabie Saoudite, Son Altesse Royale le Prince Mohammed bin Salman bin Abdulaziz Al Saud, Prince Héritier et Président du Conseil des ministres, a également réagi. Entre autres réactions, le Président Emmanuel Macron a exprimé sa volonté de poursuivre avec son homologue ivoirien l'approfondissement et le renouvellement du partenariat déjà très dense entre les deux pays, tout en soulignant l'importance du dialogue entre Paris et Abidjan sur les grands enjeux internationaux.



PRÉSIDENTIELLE 2025 : LE NOUVEAU PRÉSIDENT PRÊTERA SERMENT LE LUNDI 8 DÉCEMBRE 2025

Alassane Ouattara, déclaré officiellement élu à l'issue du scrutin présidentiel, prêtera serment, le lundi 8 décembre 2025, conformément aux dispositions de la Constitution. Selon la Loi fondamentale, après la proclamation définitive des résultats par le Conseil constitutionnel, le Président de la République élu prête serment sur la Constitution devant le Conseil constitutionnel réuni en audience solennelle. Le Vice-président de la République assiste à cette cérémonie officielle. « La prestation de serment du Président de la République élu a lieu le deuxième lundi du mois de décembre de la cinquième année du mandat du Président de la République en fonction. Au cours de cette cérémonie publique, il reçoit les attributs de sa fonction et délivre, à cette occasion, un message à la Nation », précise l'article 58 de la Constitution. La cérémonie solennelle pourrait se tenir dans la salle des Pas Perdus du Palais de la Présidence de la République, en présence de plusieurs Chefs d'État et de gouvernement. Une fois cette étape franchie, le cap sera mis sur la formation du nouveau gouvernement.

RENUFORCEMENT DU DIALOGUE INSTITUTIONNEL : CE QU'AKA AOUÉLÉ ET L'AMBASSADRICE DU LIBAN SE SONT DIT

Une rencontre fructueuse. Hier, mardi 4 novembre 2025, à son cabinet, le président du Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC), Eugène Aka Aouélé, a reçu Magida Karaki, ambassadrice du Liban en Côte d'Ivoire, à l'occasion de sa première visite officielle au CESEC. La rencontre a permis de faire le point sur les relations bilatérales entre les deux pays et d'explorer des pistes de coopération institutionnelle. « J'ai eu l'honneur de rendre visite au président du CESEC. C'était ma première visite en ma qualité d'ambassadrice et l'occasion de passer en revue les relations bilatérales entre le Liban et la Côte d'Ivoire, ainsi que de discuter et d'explorer les pistes de coopération possibles », a confié la diplomate libanaise. Poursuivant, elle a remercié le président du CESEC et les membres de son équipe pour la qualité des échanges et des explications reçues. « Je remercie le président Aka Aouélé et les membres de son équipe pour toutes les explications fournies. Nous nous sommes également accordés sur l'importance de poursuivre notre collaboration, notamment en raison de la présence d'une communauté libanaise significative en Côte d'Ivoire », a-t-elle fait savoir.

KARIM OUATTARA (DG DU BURIDA) : « LES CANDIDATS À LA PRÉSIDENTIELLE ONT DONNÉ L'EXEMPLE EN MATIÈRE DE RESPECT DU DROIT D'AUTEUR »

Le directeur général du Bureau ivoirien du droit d'auteur (BURIDA), Karim Ouattara, a dressé, le jeudi 30 octobre 2025, le bilan de la « Campagne d'accord, droit d'auteur d'abord ! », à l'issue de l'élection présidentielle. C'était lors d'un entretien accordé au média Fratmatinfo. Selon lui, l'opération a connu un succès encourageant, avec un taux de recouvrement de 60 %, soit 18,5 millions de FCFA sur un total prévisionnel de 30 millions de FCFA. « Les cinq candidats en lice ont manifesté un réel sens du civisme en s'acquittant, chacun à son niveau, des redevances liées aux droits d'auteur et aux droits voisins », a-t-il salué. Pour le patron du BURIDA, cette attitude traduit une prise de conscience nouvelle des acteurs politiques vis-à-vis du droit d'auteur. Il espère que cette dynamique se poursuivra lors des prochaines législatives, d'autant que le BURIDA entend atteindre 80 % de taux de perception.

SÉNAT : LES MEMBRES DE LA CAEF RENFORCENT LEURS COMPÉTENCES SUR LE PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Les membres de la Commission des Affaires Économiques et Financières (CAEF) du Sénat ont pris part à une session de formation initiée par la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF) sur le processus budgétaire, le mardi 4 novembre 2025, à l'Hôtel le Capitol, à la Riviera Golf, à Abidjan. Cette activité s'inscrivait dans la dynamique de renforcement des compétences parlementaires pour une meilleure appropriation du budget-programmes en vigueur en Côte d'Ivoire depuis 2020. Ce nouveau mode de gestion, axé sur la performance et les résultats, a profondément transformé la conception, l'exécution et le suivi des politiques publiques, tout en renforçant la transparence dans l'utilisation des ressources de l'État. Ouvrant les travaux, Cissé Mamadou, président de la CAEF, a salué cette initiative de la DGBF. Il a rappelé la priorité accordée par Kandia Camara, présidente du Sénat, au renforcement des capacités des sénateurs, condition essentielle à l'exercice efficace de leurs missions de contrôle et de vote du budget de l'État.

ORGANISATION AFRICAINE DES PAYS PRODUCTEURS DE PÉTROLE (APPO) : LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL MINISTÉRIEL ÉCHOIT LA CÔTE D'IVOIRE

Pendant un an, la Côte d'Ivoire, par l'entremise du ministre des Mines, du Pétrole et de l'Énergie, Mamadou Sangafowa-Coulibaly, présidera le Conseil des ministres de l'Organisation africaine des pays producteurs de pétrole (APPO). Ainsi en a décidé la 48e session du Conseil ministériel de ladite organisation, tenue, le 4 novembre, au centre de conférence du grand hôtel Kintelé. Il succède à son homologue congolais en charge des Hydrocarbures, Bruno Jean Richard Itoua. Selon les règles en vigueur, la présidence est

tournante chaque année et par ordre alphabétique. Le Conseil ministériel, organe suprême de décision de l'APPO a examiné, lors de cette session, plusieurs dossiers liés à l'industrie pétrolière et gazière en Afrique. Les ministres ont donc évalué, notamment, les activités de l'organisation durant l'année 2025, avant d'adopter le plan de travail et le budget pour 2026. Situant l'enjeu de la participation de la Côte d'Ivoire, le ministre Mamadou Sangafowa-Coulibaly, le désormais président de l'APPO, souligne en ces termes : « Nous sommes ici pour prendre part à la 48e session du Conseil des ministres de l'Organisation des producteurs de pétrole africains... L'autre enjeu de notre présence au Congo, c'est de pousser à la création de la banque de l'énergie en Afrique ».



CONTRÔLE DE TUTELLE DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES : LA DGDDL OUTILLE LES COLLECTIVITÉS LOCALES, À ABIDJAN

Le Directeur général de la décentralisation et du développement local (DGDDL), Fidel Yapi, a lancé, le mardi 4 novembre 2025, à Abidjan, un atelier de sensibilisation destiné à renforcer le contrôle de tutelle sur les documents budgétaires des collectivités locales, dans le cadre du système intégré de gestion des données et archives numériques. Réunissant 45 collectivités locales, cette rencontre visait à harmoniser les pratiques de contrôle et à améliorer la transparence dans la gestion des finances publiques locales. Elle s'inscrit dans la volonté du gouvernement ivoirien de promouvoir une décentralisation efficace, capable d'impulser un développement local durable. Dans son allocution d'ouverture, Fidel Yapi a souligné l'importance du respect des délais réglementaires dans la préparation et l'approbation des budgets.



ÉCHANGEURS DE L'ÉCOLE DE POLICE, DE LA RIVIERA 3 ET DE LA PALMERAIE : LES OUVRAGES SERONT LIVRÉS EN 2026 ET 2027

Les échangeurs des carrefours de l'École de police, de la Riviera 3 et de la Riviera Palmeraie seront livrés en 2026 et en 2027. La promesse a été faite au ministre de l'Équipement et de l'Entretien routier, Amédé Kouakou, le 30 octobre 2025, par les entreprises en charge des travaux. C'était au cours d'une visite sur ces trois chantiers situés sur le boulevard Germain Coffi Gadeau (anciennement Boulevard François Mitterrand), dans la commune Cocody. Les travaux de l'échangeur de l'École de police, démarrés le 19 juin 2023, enregistrent, à ce jour, un taux d'exécution de 68 %. Pareil au carrefour de la Riviera Palmeraie où, selon le coordonnateur du projet, les travaux sont à un taux d'exécution de 61 %, à ce jour. La fin des travaux est prévue le 1er juillet 2026. Contrairement à ces deux chantiers, celui de la Riviera 3 a accusé du retard du fait de la réalisation de travaux connexes. Le taux d'exécution est de 34,52 % selon le coordonnateur du projet. Le chantier bénéficie d'une prolongation de 10 mois. La fin des travaux est prévue en janvier 2027.

Société



RÉGION DU HAUT-SASSANDRA : LE CENTRE DE SERVICE CIVIQUE POUR LES JEUNES VULNÉRABLES INAUGURÉ

La ville de Daloa a accueilli la cérémonie d'inauguration du Centre de Service Civique pour les régions du Haut-Sassandra et de la Marahoué. Cette cérémonie a été présidée par le Premier Ministre, Robert Beugré Mambé, en présence des autorités administratives, coutumières et de la population. Ce centre, qui s'étend sur 5 hectares, est conçu pour accueillir 1 000 jeunes par an, répartis en deux cohortes de 500 bénéficiaires. Les jeunes ivoiriens âgés de 16 à 35 ans, analphabètes ou en échec scolaire, sans diplôme ni qualification, pourront bénéficier d'une prise en charge médico-psycho-sociale complète, ainsi que d'une formation professionnelle dans divers métiers. Le programme du Centre de Service Civique comprend une formation civique et citoyenne, un encadrement à la discipline de type militaire, ainsi que des formations professionnelles dans des domaines tels que la maçonnerie, la plomberie, l'électricité, l'agropastoral, la peinture, la couture, l'esthétique, la coiffure, la cuisine et la pâtisserie.

CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'UNESCO EN OUZBÉKISTAN : MARIATOU KONÉ DÉFEND LA JEUNESSE AFRICAINE

La ministre ivoirienne de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation, Professeur Mariatou Koné, a porté la voix du continent africain lors d'un panel de haut niveau sur l'avenir de l'éducation des jeunes, le 31 octobre 2025, informe un communiqué de presse dont L'inter a reçu copie, le mardi 4 novembre. Et ce, en marge de la 43e session de la Conférence générale de l'Unesco qui s'est tenue à Samarcande, en Ouzbékistan. Ce dialogue ministériel, consacré aux compétences pour un avenir durable, a été marqué par une intervention remarquée de la ministre, présidente en exercice de la Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la francophonie (CONFEMEN), qui a dressé un tableau lucide et ambitieux des priorités éducatives africaines. S'exprimant au nom de l'Afrique, la ministre a d'abord rappelé que la jeunesse, forte de 420 millions d'Africains âgés de 15 à 35 ans, représente « notre plus grand espoir, mais aussi notre plus grand défi ».

COP 6 : LA CÔTE D'IVOIRE SOUTIENT UNE EXPLOITATION MINIÈRE SANS MERCURE À LA CONVENTION DE MINAMATA

Présente à la 6e Conférence des parties (COP 6), qui se tient, du lundi 3 au vendredi 7 novembre 2025, à Genève en Suisse, la délégation ivoirienne, conduite par le ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition écologique, a réaffirmé son engagement en faveur d'une exploitation minière responsable et durable à la Convention de Minamata sur le mercure. La participation de la délégation ivoirienne, qui compte parmi ses membres les agences d'exécution du projet planetGold Côte d'Ivoire - à savoir le Centre africain pour la santé et l'environnement (Case) et Impact - traduit la volonté du pays d'intensifier ses efforts pour réduire l'usage du mercure dans l'orpaillage artisanal et à petite échelle. Un enjeu majeur pour la santé publique et la préservation des écosystèmes. Placée sous le signe de la transition écologique et de la réduction du mercure, la Cop 6 de Minamata aborde plusieurs sujets cruciaux : la révision des annexes A et B de la Convention, la gestion des déchets contenant du mercure, le renforcement des capacités dans les pays en développement, ainsi que l'intégration des questions de genre dans les politiques environnementales.

CMU / DIABÈTE ET HYPERTENSION ARTÉRIELLE (HTA) : LA LISTE DES MÉDICAMENTS PRIS EN CHARGE

Bonne nouvelle pour les malades du diabète et de l'hypertension artérielle (HTA). Les consultations médicales, les bilans de santé annuels et les prescriptions pharmaceutiques des personnes testées diabétiques et hypertendues sont désormais pris en charge par la Couverture Maladie Universelle (CMU). L'annonce a été faite, hier, mardi 04 novembre 2025, par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) à travers un communiqué de presse. Grâce à la CMU, les bénéficiaires, les malades diabétiques et hypertendus ne paieront que 30 % des frais de santé dans les établissements sanitaires et les pharmacies agréés. Pour bénéficier de ces avantages, les assurés sociaux doivent se rendre auprès des agents d'accueil installés dans les centres de santé. Les médicaments antidiabétiques sont au nombre de 61, tandis qu'il y a 116 médicaments antihypertenseurs remboursés. La liste complète des médicaments de l'hypertension artérielle et du diabète pris en charge par la CMU est disponible sur le site web ou appelez la ligne d'information gratuite de la Cnam qui est 800 00 900.

METFPA / FORMÉS PENDANT 4 MOIS EN FROID ET CLIMATISATION : DES IVOIRIENS ET BISSAU GUINÉENS, DONT CERTAINS DÉJÀ EN ACTIVITÉ, REÇOIVENT LEURS DIPLÔMES

Le ministre de l'Enseignement technique, de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage, N'Guessan Koffi, a présidé la cérémonie de remise de Certificat de qualification professionnelle (CQP) aux apprenants en Installateur-dépanneur en Froid et Climatisation des cohortes 1 à 5, le mardi 4 novembre 2025, au foyer du Lycée technique d'Abidjan, à Cocody. Celle-ci était organisée par le Centre d'éducation et de formation en alternance (CEFA) en Froid et Climatisation, dans le cadre de l'École de la 2e chance (E2C). Selon Anem Dokoua Adolphe, directeur du Centre de formation Daikin, leader mondial du Froid et de la Climatisation, 122 jeunes apprentis ont suivi 4 mois de formation : 2 mois au Centre alliant 25 % de

théorie et 75 % de pratique puis 2 mois en immersion en entreprise. Ils ont appris à maîtriser les fondamentaux du Froid industriel, à effectuer les installations, à diagnostiquer les pannes et à assurer la maintenance, dans le respect des normes de sécurité. Du 10 juin 2024 au 31 octobre 2025, sur l'effectif indiqué, il y a eu 16 filles (13,11%) et 106 garçons (86,89 %) dont 13 jeunes apprentis de la sous-région ouest-africaine (10 jeunes de la Guinée Bissau, 1 du Mali, 1 du Nigeria et 1 du Burkina Faso).

Culture 

L'INTELLIGENT TOURISME

GRAND MUSÉE ÉGYPTIEN : FRANÇOISE REMARCK VALORISE LA CÔTE D'IVOIRE AU CAIRE

Françoise Remarck, ministre de la Culture et de la Francophonie, était du mercredi 29 octobre au dimanche 2 novembre 2025, au Caire, en Égypte, où elle représentait le Président de la République de Côte d'Ivoire, Alassane Ouattara, invité par son homologue égyptien, Abdel Fattah al-Sissi, pour la cérémonie d'inauguration du Grand Musée égyptien, le plus grand musée archéologique du monde. Au Caire, Françoise Remarck a porté la voix de la Côte d'Ivoire lors de multiples rencontres bilatérales de haut niveau. Elle a eu des entretiens avec le ministre égyptien de la Culture, Dr Ahmed Fouad Abd Hanno, le ministre du Tourisme et des Antiquités, Sherif Fathi Ali Attia, dont les bureaux se trouvent au sein du GEM, ainsi qu'avec Hiscahm Abdel Khaled, président de la Chambre de l'industrie cinématographique de la Fédération égyptienne des industries (FEI). Ces rencontres ont mis en lumière la vision du Président Ouattara, en écho à celle du Président al-Sissi, plaçant la culture au cœur du développement et du rayonnement international.

Sport 

L'INTELLIGENT SPORT

CAN FÉMININE 2026 : LA CÔTE D'IVOIRE REPÊCHÉE PAR LA CAF

La Côte d'Ivoire participera à la Coupe d'Afrique des Nations féminine 2026, ainsi en a décidé la Confédération Africaine de Football (CAF). Battue par le Sénégal lors du dernier tour qualificatif, la sélection ivoirienne participera finalement à la prochaine CAN féminine. Les Éléphantes bénéficient de l'élargissement du tournoi, la CAF ayant approuvé le passage de 12 à 16 équipes. Pour compléter ce nouveau format, la CAF a repêché quatre sélections parmi celles éliminées lors du dernier tour des qualifications, en se basant sur le classement mondial féminin de la FIFA. Sur ses canaux officiels, la Fédération Ivoirienne de Football (FIF) a salué cette décision, estimant qu'elle « redonne espoir et motivation à l'équipe nationale, déterminée à réaliser un parcours mémorable lors de la prochaine CAN féminine ». Grâce à leur position favorable au classement FIFA, les Éléphantes retrouveront la plus prestigieuse compétition féminine du continent après 11 ans d'absence.



VU SUR LE NET

Société 

RÉDUCTION DU TAUX DE DÉCROCHAGE : LA DOB RENFORCE LES COMPÉTENCES DES ACTEURS DES CELLULES DE LUTTE ET DE PRÉVENTION

En vue de répondre au besoin de formation et d'objectivité d'efficacité des Cellules de prévention et de Lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS), le ministère de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation, à travers la Direction de l'orientation et des bourses (DOB), a organisé, le lundi 03 novembre 2025, à Abidjan, une session de renforcement des capacités des membres des CPLDS sur l'accompagnement holistique des élèves à risque de décrochage. A l'ouverture des travaux, le directeur de l'Orientation et des Bourses, Ségalé Stéphane Yewé, a indiqué qu'en dépit des efforts continus du gouvernement, le décrochage scolaire constitue l'un des défis majeurs du système éducatif. C'est pourquoi, a-t-il ajouté, le ministère a institué la mise en place des CPLDS, avec pour mission essentielle de détecter précocement des risques de décrochage scolaire. Selon lui, cette initiative matérialise la ferme volonté du gouvernement de faire de la lutte contre le décrochage scolaire, une priorité nationale afin de bâtir une école de qualité, levier transformateur du développement durable de la Côte d'Ivoire. (Source : CICG)

CENTRE DE SERVICE CIVIQUE DE DALOA : LES INIOTS OUVERTES JUSQU'AU 7 NOVEMBRE 2025

Le ministère de la Promotion de la jeunesse, de l'Insertion professionnelle et du Service civique, à travers l'Office du Service Civique National (OSCN), annonce, dans un communiqué reçu le lundi 3 novembre 2025, l'ouverture officielle des inscriptions pour la rentrée au Centre de Service Civique de Daloa. Les inscriptions, gratuites, sont ouvertes jusqu'au 7 novembre 2025, dans les Directions régionales et départementales de la Jeunesse des districts du Sassandra-Marahoué, des Montagnes et du Gôh-Djiboua. Sont concernés les jeunes filles et garçons de nationalité ivoirienne, âgés de 16 à 35 ans, sans emploi, déscolarisés ou en quête d'une deuxième chance. Les jeunes retenus bénéficieront, pendant six (06) mois en internat, d'une formation civique, citoyenne et professionnelle dans des domaines variés, tels que l'agropastoral, la menuiserie bois et aluminium, les métiers des arts, la maçonnerie et carrelage, l'électricité bâtiment, la plomberie, la construction métallique, le paysagisme, la pâtisserie-cuisine et la peinture bâtiment. (Source : CICG)



Restez connectés à l'actualité du gouvernement
en vous abonnant à ses réseaux sociaux officiels



@gouvciofficial



+225 07 87 36 36 36



Centre d'appel
du Gouvernement



Pour toute information, prière contacter le Centre d'information et de Communication Gouvernementale (CICG).
Contact : +225 27 22 22 03 90 / 07 07 09 97 51 - Email : info@cicg.gouv.ci - Site Web : www.gouv.ci

© Cette revue de presse est produite par le Centre d'Information et de Communication Gouvernementale et mise à la disposition des structures ministérielles. Elle n'exprime pas l'opinion du CICG, et ne saurait aucunement engager le Gouvernement de Côte d'Ivoire. Les surtitres et les titres sont ceux des articles de presse à l'original. Prière d'en tenir compte si vous lisez, réimprimez, copiez, archivez ou renvoyez ledit document.



UNE CÔTE D'IVOIRE
SOLIDAIRe

Le citoyen au cœur de l'action gouvernementale